



# *Zéro produit phyto à Seilhac*

## *De quoi parle-t-on ?*



Qu'on les nomme «produits phytosanitaires», «pesticides» ou «produits phytopharmaceutiques», ils désignent des substances ou préparations utilisées pour protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action (fongicides contre les champignons, herbicides contre les “mauvaises herbes”, insecticides/acaricides contre les insectes et acariens et rodenticides contre les rongeurs notamment).

**Tous les utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.**

### **Sensibiliser les jardiniers amateurs**

17 millions de Français, qui cultivent un bout de jardin, un potager, ou qui entretiennent soigneusement leur pelouse, utilisent des pesticides. Au total, le million d'hectares de jardins, privés ou collectifs, reçoit chaque année 5 000 tonnes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides. Des actions de sensibilisation ont été conduites afin d'inciter ces jardiniers à se tourner vers d'autres techniques plus naturelles.

### **Les actions de prévention des risques doivent être menées à destination :**

Des pouvoirs publics,  
Des fabricants de produits et de matériel de traitement,  
Des professionnels agricoles,  
**Des collectivités territoriales.**



# *Que dit la réglementation ?*

A l'exception des produits de biocontrôle, des pesticides utilisables en agriculture biologique et des produits à faible risque, **il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017** pour l'entretien des espaces verts, forêts, de la plupart des voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant du domaine public.

Certains endroits ou situations (cimetières, prévention d'accidents sur la voirie...) restent des exceptions où les produits phytosanitaires sont utilisables. **La mesure est étendue aux particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Un diagnostic de nos pratiques a été effectué en 2016, il a également permis de lister des actions à mettre en œuvre pour entrer dans le cadre légal.



# Les pratiques alternatives



**La réduction voire la suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires passe par une profonde remise en cause de nos pratiques actuelles. De nouvelles méthodes d'entretien peuvent être employées.**

- L'utilisation de machines permettant un désherbage mécanique des sites : le désherbage thermique, l'automotrice de désherbage, le roto-fil (réciprocteur). La commune a donc investi dans du nouveau matériel.
- Utilisation de produit bio à base de substances naturelles (utilisation dans le bourg notamment, en association avec le désherbeur thermique).
- La limitation des zones à désherber par l'enherbement ou la mise en place de paillage, de plantes couvre-sol, de végétalisation des pieds de murs.
- La mise en place d'une gestion différenciée des espaces. Cela consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Il faut ainsi rompre avec certaines habitudes esthétiques qui veulent qu'un espace propre soit un endroit taillé au cordeau, totalement maîtrisé.



# *Le zéro phyto c'est du concret !*

**Nos services techniques travaillent depuis plusieurs années à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. La commune de SEILHAC n'utilise plus aucun produit phytosanitaire pour entretenir les espaces verts, la voirie et les chemins ruraux.**

L'enjeu des mois à venir est d'identifier et déployer sur l'ensemble de la commune les techniques qui fonctionnent le mieux.



## *Le zéro phyto... pourquoi ?*

- **C'est meilleur pour l'environnement**, car les produits chimiques détruisent les équilibres écologiques et réduisent dangereusement la biodiversité.
- **C'est meilleur pour la santé**, car les traitements chimiques se retrouvent dans les plantes cultivées, dans l'eau, dans l'air et dans toute la chaîne alimentaire.
- **Et c'est meilleur pour la santé de l'applicateur...**

